



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R76-2025-511

PUBLIÉ LE 21 NOVEMBRE 2025

Sommaire

DRAAF Occitanie /

R76-2025-11-17-00017 - Arrêté de composition du Conseil d'administration de l'EPLEFPA de CAHORS (3 pages)	Page 3
R76-2025-11-17-00018 - Arrêté de composition du Conseil d'Administration de l'EPLEFPA de Carcassonne (3 pages)	Page 7
R76-2025-11-17-00016 - Arrêté de composition du Conseil d'administration de l'EPLEFPA de CASTELNAU LE LEZ (3 pages)	Page 11

DRAAF Occitanie

R76-2025-11-17-00017

Arrêté de composition du Conseil
d'administration de l'EPLEFPA de CAHORS



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt**

**Arrêté préfectoral du 17 novembre 2025
portant nomination au Conseil d'Administration de l'établissement public d'enseignement et de
formation professionnelle agricoles de CAHORS**

Le préfet de la région Occitanie
Préfet de la Haute-Garonne,
Officier de la Légion d'honneur,
Commandeur de l'ordre national du Mérite,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment son livre VIII, et plus particulièrement l'article R811-18 ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2010-429 du 29 avril 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ;

Vu le décret du 11 janvier 2023 portant nomination de M. Pierre-André DURAND, préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne ;

Vu l'arrêté ministériel en date du 29 mai 2024 portant nomination de M. Olivier ROUSSET, directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Occitanie ;

Vu l'arrêté préfectoral du n°R76-2024-09-17-00004 du 17 septembre 2024 portant délégation de signature à Monsieur Olivier ROUSSET, Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ;

Vu les propositions faites par les organismes, associations et organisations mentionnées à l'article R811-18 du CRPM ;

Sur proposition du Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ;

Arrête :

1, place Saint-Étienne
31038 TOULOUSE CEDEX 9
Tél. : 05 34 45 34 45
Site internet : www.prefectures-regions.gouv.fr/occitanie

1/3

Art.1^{er} : Sont nommés membres du Conseil d'administration de l'établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricoles de CAHORS

a – Au titre des représentants de l'État :

- Le Directeur ou la Directrice départemental(e) des territoires et de la mer ou son représentant ou sa représentante ;
- Le Directeur ou la Directrice régional(e) des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ou son représentant ou sa représentante ;
- L'Inspecteur ou l'Inspectrice d'Académie, Directeur ou Directrice des services départementaux de l'éducation ou son représentant ou sa représentante ;
- Le Directeur ou la Directrice du centre d'information et d'orientation ou son représentant ou sa représentante.

b – au titre de l'établissement public compétent dans le domaine des formations dispensées :

Titulaire : Non désigné

Suppléant : Non désigné

c – au titre de l'association des anciens élèves, étudiants, apprentis ou stagiaires :

Titulaire : Non désigné

Suppléant : Non désigné

d – au titre de la chambre d'agriculture :

Titulaire : Julien GRASSET – Granejols – 46170 L'HOSPITALET

Suppléant : Non désigné

e – au titre des organisations professionnelles et syndicales représentatives des employeurs, des exploitants et des salariés des professions agricoles et para-agricoles concernées par les missions de l'établissement public local :

Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles

Titulaire : Karen SERRES – Le pendant – 46360 LAUZES

Suppléant : Jean-Pierre JEAUFFREAU – Baque – 46700 TOUZAC

Jeunes Agriculteurs

Titulaire : MOURGUES Rémi – 1768 route de Mondounet – 46800 PORTE DU QUERCY

Suppléant : Non désigné

Crédit Agricole Nord-Midi-Pyrénées

Titulaire : Didier BALDY – 24 place de la Verniere – 46150 ST DENIS CATUS

Suppléant : Non désigné

Organisations professionnelles et syndicales représentatives des employeurs, des exploitants et des salariés des professions agricoles et para-agricoles concernées

Titulaire : Non désigné

Suppléant : Non désigné

Organisations professionnelles et syndicales représentatives des employeurs, des exploitants et des salariés des professions agricoles et para-agricoles concernées

Titulaire : Non désigné

Suppléant : Non désigné

Art. 2. : La durée du mandat des membres visés à l'article 1 est fonction de la catégorie au titre de laquelle ils siègent, en application notamment des articles R811-17, R811-19 et R811-20 du Code Rural et de la Pêche Maritime ;

Art. 3. : Le Secrétaire général pour les affaires régionales, le Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, le Directeur de l'établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricoles sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Région Occitanie.

Fait à Montpellier, le 17 novembre 2025

Pour le préfet de la région Occitanie
et par délégation,
Le Directeur régional de l'alimentation, de
l'agriculture et de la forêt

Olivier ROUSSET

DRAAF Occitanie

R76-2025-11-17-00018

Arrêté de composition du Conseil
d'Administration de l'EPLEFPA de Carcassonne



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt**

**Arrêté préfectoral du 17 novembre 2025
portant nomination au Conseil d'Administration de l'établissement public d'enseignement et de
formation professionnelle agricoles de CARCASSONNE**

Le préfet de la région Occitanie
Préfet de la Haute-Garonne,
Officier de la Légion d'honneur,
Commandeur de l'ordre national du Mérite,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment son livre VIII, et plus particulièrement l'article R811-18 ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2010-429 du 29 avril 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ;

Vu le décret du 11 janvier 2023 portant nomination de M. Pierre-André DURAND, préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne ;

Vu l'arrêté ministériel en date du 29 mai 2024 portant nomination de M. Olivier ROUSSET, directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Occitanie ;

Vu l'arrêté préfectoral du n°R76-2024-09-17-00004 du 17 septembre 2024 portant délégation de signature à Monsieur Olivier ROUSSET, Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ;

Vu les propositions faites par les organismes, associations et organisations mentionnées à l'article R811-18 du CRPM ;

Sur proposition du Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ;

Arrête :

1, place Saint-Étienne
31038 TOULOUSE CEDEX 9
Tél. : 05 34 45 34 45
Site internet : www.prefectures-regions.gouv.fr/occitanie

1/3

Art.1^{er}. : Sont nommés membres du Conseil d'administration de l'établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricoles de CARCASSONNE

a – Au titre des représentants de l'État :

- Le Directeur ou la Directrice départemental(e) des territoires et de la mer ou son représentant ou sa représentante ;
- Le Directeur ou la Directrice régional(e) des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ou son représentant ou sa représentante ;
- L'Inspecteur ou l'Inspectrice d'Académie, Directeur ou Directrice des services départementaux de l'éducation ou son représentant ou sa représentante ;
- Le Directeur ou la Directrice du centre d'information et d'orientation ou son représentant ou sa représentante.

b – au titre de l'établissement public compétent dans le domaine des formations dispensées :

Titulaire : Nicolas SAURIN – Unité Expérimentale de Pech Rouge - 11430 GRUISSAN (INRAE)

Suppléant : Jean-Noël LACAPEYRE - Unité Expérimentale de Pech Rouge - 11430 GRUISSAN (INRAE)

c – au titre de l'association des anciens élèves, étudiants, apprentis ou stagiaires :

Titulaire : André PECH– Le Village - 11220 ARQUETTES EN VAL

Suppléant : Carole THIRIOT - 12 Rue du Carignan - 11700 CASTELNAU D'AUDE

d – au titre de la chambre d'agriculture :

Titulaire : Dominique BEZIAT– 80 Rue des Oliviers - 11120 ST NAZAIRE D'AUDE

Suppléant : Adeline GOUZY – 112, Rue François Jean - 11570 CAVANAC

e – au titre des organisations professionnelles et syndicales représentatives des employeurs, des exploitants et des salariés des professions agricoles et para-agricoles concernées par les missions de l'établissement public local :

Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles

Titulaire : Mathieu AZEMA - 14 Chemin des Clergues - 11120 GINESTAS

Suppléant : Marie-Agnès CHARBONNEL – Domaine de Fonsegrives- 11610 PENNAUTIER

Jeunes Agriculteurs

Titulaire : Jean Baptiste SABLAIROLES – 11800 MARSEILLETTE

Suppléant : Elsa MAJOREL – 11270 GENERVILLE

Confédération Paysanne

Titulaire : Sophie BORDE – Le Cammas Blanc, Route de Villelongue -11240 ALAIGNE

Suppléant : Sophie BATAILLARD - 19 Rue du Château - 11250 POMAS

Coordination Rurale

Titulaire : Nicolas MANDEVILLE – Domaine Vaissière - 11700 AZILLE

Suppléant : Jean-Philippe RIVES - Domaine de Rivals - 11620 VILLEMUSTAUSOU

Union Nationale des Entreprises du Paysage

Titulaire : Benjamin GRANEL – 315 Rue du Pech Redon -11100 MONTREDON CORBIERES

Suppléant : Matthieu SERRA – 39 Rue du Puits Sûr - 11560 FLEURY D'AUDE

Art. 2. : La durée du mandat des membres visés à l'article 1 est fonction de la catégorie au titre de laquelle ils siègent, en application notamment des articles R811-17, R811-19 et R811-20 du Code Rural et de la Pêche Maritime ;

Art. 3. : Le Secrétaire général pour les affaires régionales, le Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, le Directeur de l'établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricoles sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Région Occitanie.

Fait à Montpellier, le 17 novembre 2025

Pour le préfet de la région Occitanie
et par délégation,
Le Directeur régional de l'alimentation, de
l'agriculture et de la forêt

Olivier ROUSSET



DRAAF Occitanie

R76-2025-11-17-00016

Arrêté de composition du Conseil
d'administration de l'EPLEFPA de CASTELNAU LE
LEZ



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt**

**Arrêté préfectoral du 17 novembre 2025
portant nomination au Conseil d'Administration de l'établissement public d'enseignement et de
formation professionnelle agricoles de CASTELNAU LE LEZ**

Le préfet de la région Occitanie
Préfet de la Haute-Garonne,
Officier de la Légion d'honneur,
Commandeur de l'ordre national du Mérite,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment son livre VIII, et plus particulièrement l'article R811-18 ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2010-429 du 29 avril 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ;

Vu le décret du 11 janvier 2023 portant nomination de M. Pierre-André DURAND, préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne ;

Vu l'arrêté ministériel en date du 29 mai 2024 portant nomination de M. Olivier ROUSSET, directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Occitanie ;

Vu l'arrêté préfectoral du n°R76-2024-09-17-00004 du 17 septembre 2024 portant délégation de signature à Monsieur Olivier ROUSSET, Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ;

Vu les propositions faites par les organismes, associations et organisations mentionnées à l'article R811-18 du CRPM ;

Sur proposition du Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ;

Arrête :

1, place Saint-Étienne
31038 TOULOUSE CEDEX 9
Tél. : 05 34 45 34 45
Site internet : www.prefectures-regions.gouv.fr/occitanie

1/3

Art.1^{er}. : Sont nommés membres du Conseil d'administration de l'établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricoles de CASTELNAU LE LEZ

a – Au titre des représentants de l'État :

- Le Directeur ou la Directrice départemental(e) des territoires et de la mer ou son représentant ou sa représentante ;
- Le Directeur ou la Directrice régional(e) des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ou son représentant ou sa représentante ;
- L'Inspecteur ou l'Inspectrice d'Académie, Directeur ou Directrice des services départementaux de l'éducation ou son représentant ou sa représentante ;
- Le Directeur ou la Directrice du centre d'information et d'orientation ou son représentant ou sa représentante.

b – au titre de l'établissement public compétent dans le domaine des formations dispensées :

Titulaire : Philippe CAPILLON – 3224 route de Mende – 34090 MONTPELLIER (EPLEFPA Montpellier – Orb- Hérault)

Suppléant : Non désigné

c – au titre de l'association des anciens élèves, étudiants, apprentis ou stagiaires :

Titulaire : Fabrice PARISI– 136 chemin des thermes - 34170 CASTELNAU-LE-LEZ

Suppléant : Non désigné

d – au titre de la chambre d'agriculture :

Titulaire : CECCHETTI Robert-Pierre – Lieu-dit « La Plaine » - 34130 MUDAISON

Suppléant : Non désigné

e – au titre des organisations professionnelles et syndicales représentatives des employeurs, des exploitants et des salariés des professions agricoles et para-agricoles concernées par les missions de l'établissement public local :

Représentants des employeurs, exploitants et salariés de la profession de Fleuriste

Titulaire : Angélique MALZAC - 7 av. Louis Cancel - 34270 ST MATHIEU DE TREVIERS

Suppléant : Non désigné

Représentants des employeurs, exploitants et salariés de la profession de Maraîcher

Titulaire : Frédéric ORTIZ – 280 chemin des jardins - 174 chemin du clos l'Arnet - 34170 CASTELNAU-LE-LEZ

Suppléant : Non désigné

Réseau Artisans du Monde

Titulaire : Monique BAUDIN –294 rue des oliviers - 34980 ST GELY DU FESC

Suppléant : CORTIAL Raymonde - Rés. Parc Alexandre - 11 ter av. de la gaillarde - 34000 MONTPELLIER

Organisations professionnelles et syndicales représentatives des employeurs, des exploitants et des salariés des professions agricoles et para-agricoles

Titulaire : Non désigné

Suppléant : Non désigné

Organisations professionnelles et syndicales représentatives des employeurs, des exploitants et des salariés des professions agricoles et para-agricoles

Titulaire : Non désigné

Suppléant : Non désigné

Art. 2. : La durée du mandat des membres visés à l'article 1 est fonction de la catégorie au titre de laquelle ils siègent, en application notamment des articles R811-17, R811-19 et R811-20 du Code Rural et de la Pêche Maritime ;

Art. 3. : Le Secrétaire général pour les affaires régionales, le Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, le Directeur de l'établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricoles sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Région Occitanie.

Fait à Montpellier, le 17 novembre 2025

Pour le préfet de la région Occitanie
et par délégation,
Le Directeur régional de l'alimentation, de
l'agriculture et de la forêt

Olivier ROUSSET

3/3